La Minerve

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 691 ÉTABLISSANT LES PROCÉDURES DE GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 1er février 2021, le règlement numéro 691 établissant les procédures de gestion de la bibliothèque municipale.

Le but de ce règlement est de retirer les frais de location sur les réservations de livres et certains frais de retard. Ce règlement abrogera le règlement actuellement en vigueur et portant le numéro 662-1.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 3 février 2021.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 3 février 2021, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 février 2021.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière